

RAPPORT d'activité

2021-2022

PRENDRE
NOTRE ÉLAN



Rédaction

Lobbyisme Québec

Révision linguistique

Mélissa Guay

Conception graphique et édition

Pige communication inc.

Ce document peut être consulté sur le site de Lobbyisme Québec au www.lobbyisme.quebec, sous la rubrique Centre de documentation.

Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant à :

Lobbyisme Québec

900, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 640
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone :

Région de Québec : 418 643-1959

Région de Montréal : 514 954-1959

Ailleurs au Québec : 1 866 281-4615

Notes — Dans ce document, lorsque le contexte s’y prête, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes. De plus, le Commissaire au lobbyisme (avec un « C » majuscule) désigne l’institution jusqu’à son changement de nom pour Lobbyisme Québec, le 17 février 2022, alors que le commissaire au lobbyisme (avec un « c » minuscule) est utilisé lorsqu’il est question du commissaire, personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN (imprimé) : 978-2-550-92425-8

ISBN (PDF) : 978-2-550-92426-5

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2022

ISSN (imprimé) : 1708-5349

ISSN (PDF) : 1708-5357

© Lobbyisme Québec

Déclaration

sur la fiabilité des données

La présente déclaration porte sur les contrôles en place à Lobbyisme Québec ainsi que sur la fiabilité des données contenues dans le rapport d'activité 2021-2022.

Lobbyisme Québec maintient un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées adéquatement et, au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées afin d'assurer la production d'un rapport financier fiable.

À ma connaissance, les données présentées dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation qui avait cours au sein de l'institution au 31 mars 2022.

Le commissaire au lobbyisme,



Jean-François Routhier
Québec, août 2022

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données	3	Nos priorités pour 2022-2023	20
Message du commissaire au lobbyisme	8	Rayonnement de l'institution hors des frontières québécoises	20
Le Commissaire au lobbyisme devient Lobbyisme Québec	10	Enjeu : La pleine utilisation et l'évolution des pouvoirs et des outils d'intervention	24
Lobbyisme Québec	11	Objectifs	25
Mission	11	Faits saillants	26
Vision	11	Activités de surveillance, de vérification et d'enquête	26
Valeurs	11	Signalements reçus	27
Champ de compétence	11	Dossiers de vérification et d'enquête	28
Pouvoirs	11	Optimisation du traitement des signalements	29
Équipe de direction et organigramme	12	Priorisation des interventions pour maximiser leurs retombées	29
Répartition des effectifs au 31 mars 2022	13	Surveillance auprès d'un groupe cible : les entreprises et organisations œuvrant dans le domaine de l'électrification des transports	29
Enjeu : La compréhension et l'adhésion	14	Nos priorités pour 2022-2023	30
Objectifs	15	Nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme	30
Faits saillants	16		
Présence médiatique accrue	18		
Collaborations avec d'autres institutions publiques et utilisation de nouveaux moyens de communication pour atteindre un plus vaste public	19		

Enjeu : La performance organisationnelle	34
Objectifs	35
Faits saillants	36
Mise à niveau des systèmes de mission	36
Évolution de notre architecture d'affaires	36
Mise en place du Comité d'orientations technologiques	36
Renouvellement du Comité consultatif	37
Organisation du travail	37
Développement du savoir collectif	37
Nos priorités pour 2022-2023	38
Gestion contractuelle et ressources financières	39
Gestion contractuelle	39
Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale	40

ANNEXES

Annexe 1 – Données de surveillance, de vérification et d'enquête des trois dernières années	42
Annexe 2 – Suivi des dossiers pénaux et des jugements	45
Suivi des dossiers pénaux de Lobbyisme Québec en 2021-2022	45
Jugements	46
Demandes d'ordonnance de confidentialité	47

Traitement des demandes d'accès à l'information	48
Activités relatives à l'accès et à la protection des renseignements personnels au sein de l'institution	48
Suivi des divulgations d'actes répréhensibles	48

Annexe 3 – Application des lois et des politiques

<i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et politique de diffusion</i>	49
Politique de Lobbyisme Québec relative à l'emploi et à la qualité de la langue française	49
Éthique et déontologie	50
Politique concernant la santé des personnes au travail	50
<i>Loi sur le développement durable</i>	51

Liste des tableaux et des graphiques

Répartition des effectifs au 31 mars 2022	13
Répartition des activités de surveillance	26
Signalements reçus par Lobbyisme Québec	27
Répartition du budget et des dépenses de Lobbyisme Québec	41
Graphique : Répartition du budget et des dépenses de Lobbyisme Québec	41
Données de surveillance, de vérification et d'enquête des trois dernières années	42
Suivi des dossiers pénaux de Lobbyisme Québec en 2021-2022	45
Demandes d'ordonnance de confidentialité	47

Message

du commissaire au lobbyisme



Prendre notre élan

Avancer tous ensemble dans une direction commune et cohérente. Concrétiser de grands projets sur lesquels nous avons consacré temps et énergie. Faire preuve d'un esprit d'équipe hors du commun, qui nous donne confiance en nous-mêmes, individuellement et collectivement. Oser nous inspirer des meilleurs pour espérer devenir, à notre tour, des références. Tel pourrait être le résumé des douze derniers mois de Lobbyisme Québec, confirmant ainsi la lancée sur laquelle nous sommes depuis quelques années.

Nous voici au terme d'une année marquante dans la vie de notre institution, qui coïncide non seulement avec la dernière année de notre Plan stratégique 2018-2022, mais également avec la fin de mon mandat actuel à titre de commissaire au lobbyisme, amorcé le 18 octobre 2017. Cet exercice annuel revêt donc une signification bien particulière pour moi et c'est avec un sentiment de grande fierté que je dresse le bilan de nos plus récentes réalisations.

Ce qui me frappe d'emblée est sans aucun doute la motivation, la fierté et l'engagement dont fait preuve mon équipe au quotidien. Chacun de ses membres poursuit avec enthousiasme nos objectifs communs et croit sincèrement à la mission fondamentale de Lobbyisme Québec : assurer la transparence des activités de lobbyisme pour susciter la confiance des citoyens envers les institutions publiques, qui sont les piliers de notre démocratie. L'envergure de nos projets et la réussite découlant des efforts qui y ont été consacrés nous ont fait prendre conscience de notre potentiel, à la fois collectif, mais aussi individuel : chacun a sa place dans l'équipe et contribue au succès de celle-ci. Sans compter que ce succès nous nourrit : rien de tel que de s'inspirer de nos propres réussites pour nous dépasser encore et y prendre plaisir.

C'est d'ailleurs jusqu'au cœur de notre identité propre que cette assurance s'est manifestée cette année : en choisissant de délaissier Commissaire au lobbyisme du Québec pour faire place à Lobbyisme Québec, nous affirmons clairement notre position par rapport à la

légitimité du lobbyisme et à ses bénéfices pour la démocratie. À l'aube de notre 20^e anniversaire, nous assumons nos convictions et souhaitons collaborer encore davantage avec les parties prenantes afin de leur donner une voix, car c'est lorsque chacun se sent impliqué dans une cause que l'adhésion y est la plus forte et que les objectifs les plus ambitieux ont plus de chance d'être atteints.

Alors que l'évolution de l'institution et la maturité qu'elle a acquise au fil des ans sont de plus en plus évidentes, un jalon déterminant a été franchi cette année en matière de notoriété et de crédibilité, alors que nous avons bénéficié d'une visibilité inégalée dans l'espace public. Notre expertise a par ailleurs été reconnue au-delà des frontières québécoises alors que plusieurs organisations, tant québécoises ou pancanadiennes qu'internationales, se sont intéressées à l'encadrement du lobbyisme au Québec et à nos efforts pour le réformer. Le point culminant est sans aucun doute notre collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a donné un nouvel élan à notre Énoncé de principes, diffusé en 2019. Le rapport déposé par l'OCDE, au terme de son analyse en mars 2022, représente d'ailleurs un appui objectif et indépendant à notre proposition de réforme, ainsi qu'un plan clair à l'intention des parlementaires québécois pour affirmer haut et fort l'importance accordée à la transparence dans notre démocratie.

Je ne pourrais évidemment passer outre l'avancement de ce qui constitue sans doute le plus grand projet de l'histoire de notre institution : Carrefour Lobby Québec, la plateforme appelée à remplacer l'actuel registre des lobbyistes. Après des années à l'espérer et à travailler sans relâche pour créer un outil à la hauteur des attentes de ses utilisateurs, nous ne sommes désormais qu'à quelques pas de voir ce projet se concrétiser. L'année 2020-2021 nous a permis d'entrer dans la dernière ligne droite des travaux et de nous assurer que notre promesse d'offrir une solution simple, claire, pertinente et efficace serait honorée. L'apport des membres de mon équipe dans ce projet est majeur, et je souligne la confiance et

l'engagement dont chacun d'eux a fait preuve, particulièrement compte tenu du contexte des dernières années.

Au terme des derniers mois et de mon mandat, j'ai la conviction que l'institution que je dirige dispose de la majorité des outils nécessaires et d'assises assez solides pour poursuivre sa mission avec son enthousiasme habituel. La révision éventuelle de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ne viendrait que confirmer l'importance que l'État accorde à la transparence. Mon rôle, au cours des cinq dernières années, aura donc été celui de donner l'élan, de propulser cette équipe vers l'atteinte d'objectifs ambitieux et de résultats impressionnants. Je remercie chacun de mes collègues d'avoir cru en notre potentiel collectif et d'avoir accepté d'être portés par cet élan avec une telle assurance. Si nous avons accompli beaucoup, il reste encore beaucoup à faire. J'espère que la confiance qui m'a été accordée me sera renouvelée par les parlementaires, mais l'un de mes souhaits les plus chers pour l'avenir de Lobbyisme Québec est qu'elle soit véritablement reconnue au-delà de l'autorité représentée par le commissaire; que la personnalité qu'elle s'est façonnée et que l'expertise qu'elle a acquise depuis les vingt dernières années lui garantissent une crédibilité pérenne, qui saura demeurer intacte peu importe la personne désignée pour la diriger.

La confiance des citoyens envers les institutions publiques repose sur nos actions; nous poursuivrons notre lancée et continuerons de mettre tout en œuvre pour accomplir cette mission.

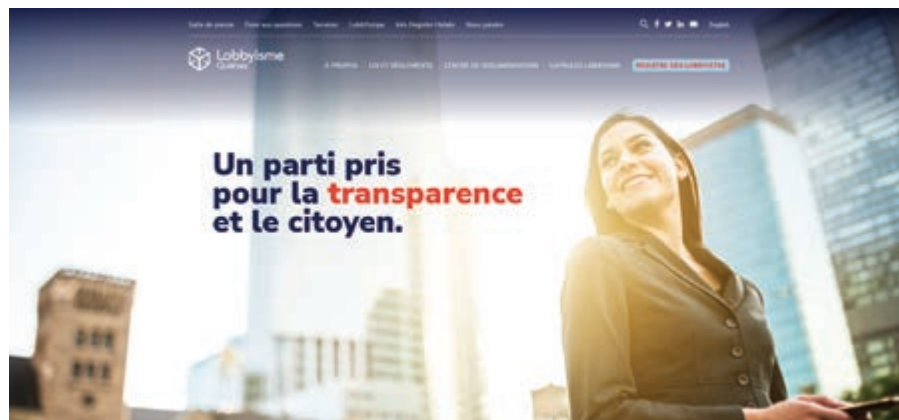
Le commissaire au lobbyisme,



Jean-François Routhier

Québec, août 2022

Le Commissaire au lobbyisme devient Lobbyisme Québec



Le 17 février 2022 marquait un tournant dans l'histoire de l'institution, alors que le Commissaire au lobbyisme est devenu Lobbyisme Québec; un changement d'identité qui coïncide avec le 20^e anniversaire de sa création et le renforcement de sa mission par la responsabilité qui lui a été dévolue de moderniser et d'administrer le registre des lobbyistes.

Cette nouvelle signature établit une distinction naturelle entre l'institution et la fonction de son dirigeant, le commissaire au lobbyisme, une personne désignée par un vote des membres de l'Assemblée nationale afin de lui assurer l'indépendance essentielle pour accomplir sa mission de surveillance, de contrôle et de mise en œuvre du droit à l'information. La nouvelle signature met aussi en évidence la mission de Lobbyisme Québec: l'accent sur le mot « lobbyisme », sans autre artifice, le mandat transversal pour l'ensemble de l'État québécois, l'encadrement et la transparence y sont clairement exprimés, formant un tout harmonieux et cohérent. Pour le commissaire, il s'agit d'une affirmation claire, sans équivoque, de la volonté de l'institution de mettre de l'avant la légitimité du lobbyisme et les bénéfices pour notre société démocratique qu'une

institution soit vouée à son encadrement, avec rigueur et professionnalisme, ouverture et transparence. Lobbyisme Québec s'inscrit dans la synergie et le dynamisme de notre équipe qui s'apprête aussi à mettre en œuvre un tout nouveau registre des lobbyistes, simple et efficace.

Cette signature renouvelée s'accompagne d'un environnement graphique actualisé. Le logo modernisé conserve le « Y » de ses origines, symbole caractéristique de l'institution. Celui-ci évoque notre clientèle composée de citoyens, de lobbyistes et de décideurs publics, les trois vecteurs fondamentaux de la mise en œuvre de la transparence des communications d'influence. Un nouveau slogan, « Transparence. », communique sans détour ni compromis la raison d'être de l'institution au bénéfice des citoyens du Québec. Un site Web actualisé témoigne de l'ensemble de ces changements et innove en adoptant le nom de domaine « .quebec », un rappel efficace de la nouvelle identité de l'institution.



Lobbyisme Québec

Mission

Assurer la surveillance et le contrôle des activités de lobbyisme et promouvoir la transparence, la légitimité et la saine pratique de ces activités afin de préserver le droit à l'information.

Vision

Être une organisation proactive, innovante et reconnue, en phase avec ses parties prenantes, et dont les actions suscitent la confiance.

Valeurs

Respect Cohérence Transparence Excellence Impartialité

Champ de compétence

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002. Elle s'applique aux activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques travaillant dans les institutions parlementaires, dans plus de 350 ministères et organismes du gouvernement québécois ainsi que dans plus de 1 500 municipalités et organismes municipaux et supramunicipaux. En plus de son vaste champ d'application, la Loi couvre un large éventail de décisions. Elle s'étend notamment aux décisions relatives à l'élaboration, à la présentation, à la modification ou au rejet d'une proposition législative ou réglementaire ou d'une résolution. Elle s'applique aussi à bon nombre d'actes administratifs, comme les décisions relatives aux orientations, aux programmes et

aux plans d'action; les décisions relatives au processus de délivrance de permis, de certificats et d'autres autorisations; les décisions relatives au processus d'attribution de contrats, de subventions ou d'autres avantages pécuniaires; ainsi que les décisions relatives à la nomination d'administrateurs publics.

Pouvoirs

Le commissaire au lobbyisme est nommé par l'Assemblée nationale du Québec, dont il relève afin d'assurer son indépendance. Dans le but de mener à bien son mandat de surveillance et de contrôle, le commissaire au lobbyisme est investi de pouvoirs d'inspection et d'enquête. Il peut agir ou autoriser toute personne à agir comme inspecteur pour vérifier l'application des dispositions de la Loi ou du Code de déontologie des lobbyistes. Il peut aussi, de sa propre initiative ou sur demande, faire des enquêtes s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à une disposition de la Loi ou du Code. Il peut alors désigner spécialement toute personne pour mener de telles enquêtes.

La *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* confère également au commissaire les pouvoirs :

- de donner et de publier des avis relativement à l'exécution, à l'interprétation ou à l'application de la Loi, d'un de ses règlements d'application et du Code;
- de délivrer des ordonnances de confidentialité;
- d'imposer des mesures disciplinaires.

Équipe de direction et organigramme



**Bureau du commissaire
au lobbyisme**

Jean-François Routhier

(Secrétariat général)

Émilie Giguère



**Direction des affaires juridiques
et du service à la clientèle**

Jean-Sébastien Coutu



**Direction des affaires
institutionnelles et
des communications**

Émilie Giguère



**Direction de la vérification
et des enquêtes**

Josée Latulippe



Répartition des effectifs au 31 mars 2022

Catégories d'employés	Effectifs	Représentation féminine (61 %)	Moins de 35 ans (18 %)
Hors cadre	1	-	-
Cadre	3	2	-
Professionnel	23	16	4
Juriste	5	4	2
Technicien	10	4	2
Préposé aux renseignements	2	1	-
Total	44	27	8

ENJEU

La compréhension et l'adhésion





Objectifs

SUSCITER L'INTÉRÊT

des médias et des citoyens à l'égard
des objectifs de la Loi, de ses règles
et des actions de Lobbyisme Québec

VÉHICULER UN MESSAGE POSITIF

concernant l'encadrement
du lobbyisme

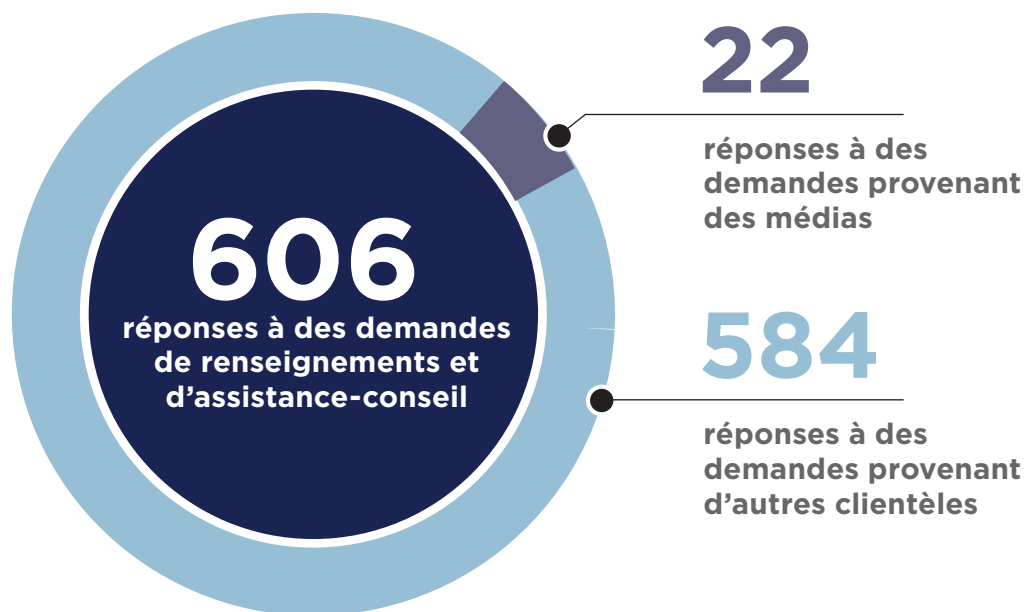
Amener les parties prenantes
à se doter des meilleures
mesures pour

ASSURER LE RESPECT DES RÈGLES

SENSIBILISER

au rôle de Lobbyisme Québec
dans le maintien de la confiance
des citoyens envers les institutions

Faits saillants



13 éditions de l'infolettre *LobbyScope*, dont

3 éditions spéciales (avril 2021, mai 2021 et février 2022) consacrées respectivement à un sondage portant sur notre mission, nos services et sur le registre des lobbyistes, à la consultation sur les modalités de la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme, ainsi qu'au dévoilement de la nouvelle identité de l'organisation

2 campagnes de publicité :
l'une portant sur les modalités
du nouveau registre des
lobbyistes et l'autre sur un
groupe faisant l'objet d'une
surveillance ciblée par
Lobbyisme Québec



369

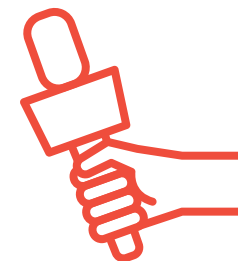
nouveaux abonnés à nos comptes
Facebook, LinkedIn et Twitter, soit près de

33 %

de plus qu'en
2020-2021

6

entrevues médiatiques
accordées par
le commissaire



9 425

destinataires de l'infolettre
LobbYscope

640

abonnés aux envois hebdomadaires
des nouvelles inscriptions au registre
des lobbyistes (*Info Registre Hebdo*)

43 151

visiteurs sur notre site Web,
soit près de

7 %

de plus qu'en
2020-2021





1 891

personnes rencontrées
(virtuellement) dans le
cadre de

50

formations
offertes

47

formations
ciblées

3

formations générales
à date fixe

2

présences du commissaire à titre
de conférencier invité, à l'occasion
de conférences organisées par la
Chambre de commerce du Montréal
métropolitain et la Fédération des
chambres de commerce du Québec

3

participations à des webinaires
organisés respectivement par le
Conseil du patronat du Québec,
l'Assemblée nationale du Québec
et le Network of Corruption
Prevention Authorities (NCPA)

2

participations du commissaire
à des balados (Commissaire
à l'éthique et à la déontologie
et Chambre de commerce
et d'industrie de Québec)



1

présence dans
un congrès virtuel
(Salon VISEZ DROIT)

Présence médiatique accrue

Notre participation à de nombreux projets d'envergure a permis d'augmenter la fréquence de nos envois aux médias et ainsi d'accroître notre visibilité dans l'espace public. Nous avons ainsi communiqué directement avec des médias ciblés à huit reprises au cours de l'année, tant pour souligner des événements que pour proposer des entrevues avec le commissaire. Ces initiatives ont eu des retombées positives, puisque six entrevues ont été accordées par le commissaire. Les sujets les plus couverts ont été l'annonce du partenariat avec l'OCDE en avril 2021 (quatre entrevues à la radio et sur le Web), la lettre ouverte du commissaire (« Dans la cour des grands »), publiée dans de nombreux médias, et l'annulation par la Cour du Québec, en juin 2021, de trois avis d'infraction remis par le commissaire au président-directeur général de la Fédération des cégeps, qui a mené à deux entrevues avec le commissaire et à la parution de quelques articles.

Collaborations avec d'autres institutions publiques et utilisation de nouveaux moyens de communication pour atteindre un plus vaste public

Grâce à la collaboration d'autres personnes désignées, institutions publiques et partenaires, nous avons étendu la portée de notre message et rejoint une plus vaste clientèle, et ce, en nous appropriant de nouveaux moyens de communication : un balado, un événement en direct sur Facebook et la production d'une série de capsules vidéo.

- **Participation au balado du Commissaire à l'éthique et à la déontologie**

L'habituelle collaboration entre Lobbyisme Québec et le Commissaire à l'éthique et à la déontologie s'est poursuivie cette année, alors que le commissaire a pris part à un épisode du balado *Notes de bas de page*. Pour l'occasion, M^e Jean-François Routhier s'est entretenu avec la commissaire, M^e Ariane Mignolet, et M^e François Corriveau, avocat, au sujet de la mission de leur institution respective et de la façon dont leur mandat et leurs rôles favorisent l'intégrité publique au bénéfice des citoyens. Un deuxième épisode, portant sur les règles d'après-mandat, a été réalisé au cours de l'année 2021-2022. Sa diffusion a eu lieu en avril 2022.

- **En direct sur Facebook à l'Assemblée nationale**

En février 2022, Lobbyisme Québec a participé à son tout premier événement en direct sur Facebook, dans le cadre d'un atelier de la série « Comment ça marche? », organisé par l'Assemblée nationale. Ces formations en ligne, destinées au grand public et gratuites,

visent à démystifier certains aspects du fonctionnement de l'Assemblée nationale ou de la vie démocratique québécoise.

C'est dans ce contexte que le commissaire et M^{me} Isabelle Bélanger, adjointe exécutive à la Direction, ont offert une présentation conviviale et dynamique aux participants. Ceux-ci ont ainsi pu enrichir leurs connaissances et obtenir des réponses à leurs questions concernant la pratique du lobbyisme et son encadrement au Québec, ainsi que les bénéfices de la transparence des communications d'influence pour les citoyens.

- **Réalisation d'une série de capsules vidéo témoignant du point de vue de parlementaires sur l'encadrement du lobbyisme**

En collaboration avec l'Assemblée nationale, Lobbyisme Québec a réalisé une série de capsules vidéo dans lesquelles des parlementaires des principaux partis politiques se prononcent sur le rôle essentiel de l'encadrement du lobbyisme pour assurer le bon fonctionnement de notre démocratie. C'est ainsi que le premier ministre du Québec, M. François Legault, la cheffe de l'opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, le député de Québec solidaire M. Vincent Marissal et le leader parlementaire du troisième groupe d'opposition, M. Martin Ouellet, ont exprimé leur point de vue sur l'apport du lobbyisme à leur travail d'élu, ainsi que sur les conditions essentielles à respecter dans l'exercice du lobbyisme pour qu'il profite à notre démocratie.



Crédit image : Assemblée nationale du Québec



Nos priorités pour 2022-2023

- Poursuivre nos démarches afin de favoriser rapidement l'évolution du cadre législatif.
- Œuvrer activement à la promotion de la légitimité du lobbyisme et à ses retombées positives sur la prise de décisions publiques.
- Améliorer la connaissance et la perception du lobbyisme, de son encadrement et de Lobbyisme Québec en favorisant la présence de répondants désignés au sein des institutions publiques.
- Créer et déployer un régime de formateurs reconnus sur les règles d'encadrement du lobbyisme, tant au sein des institutions publiques que dans les entreprises et les organisations.
- Développer un indice visant à mesurer la confiance des citoyens envers l'encadrement du lobbyisme et les gestes posés par les parties prenantes pour favoriser la transparence des activités de lobbyisme.
- Améliorer l'accessibilité à l'information sur les activités de lobbyisme en faisant une promotion active de la nouvelle plateforme et en mesurant notamment l'utilisation de celle-ci pour ainsi encore mieux répondre aux attentes des citoyens en matière de transparence.
- Accroître le volume et la visibilité des activités de surveillance afin de promouvoir la conformité et l'adoption de pratiques exemplaires au sein des entreprises, des organisations et des institutions publiques.

Rayonnement de l'institution hors des frontières québécoises

Participation du commissaire à la conférence annuelle du RDCL

C'est en septembre 2021 que s'est tenue virtuellement la conférence annuelle du Réseau des registraires et des commissaires au lobbyisme (RDCL), réseau pancanadien constitué de représentants responsables de l'application des législations municipales, provinciales et fédérale en matière de lobbyisme. Le Québec était bien représenté lors de cet événement, alors que le commissaire a animé une rencontre présentée par des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les défis liés à la mise en œuvre des recommandations formulées par l'organisme international pour renforcer la transparence et l'intégrité des activités de lobbyisme au Québec y ont été abordés.

Cette conférence a également permis au commissaire et à ses homologues d'échanger sur des sujets aussi variés que les réformes législatives, les préoccupations entourant le lobbyisme exercé en période électorale ainsi que les communications d'influence véhiculées par les médias sociaux.

Nomination du commissaire au sein du comité directeur du COGEL

Le 8 décembre 2021, les membres du Council on Governmental Ethics Laws (COGEL) ont unanimement approuvé la nomination du commissaire au lobbyisme pour joindre leur comité directeur.

L'actuel comité directeur du COGEL compte ainsi en son sein deux représentants canadiens, soit Dr Michael Boda, directeur général des élections de la Saskatchewan, et M^e Jean-François Routhier. M^e Routhier est nommé pour un mandat de quatre ans. Le commissaire se dit honoré de représenter le Québec au sein de ce comité et d'avoir

la chance de mettre en lumière la force de la vie démocratique québécoise. Cette nomination est d'autant plus significative, puisque la prochaine conférence annuelle du COGEL se tiendra à Montréal, en décembre 2022.

Basé aux États-Unis, le COGEL est une organisation professionnelle internationale qui s'intéresse aux enjeux de l'éthique gouvernementale, des élections, du financement de campagnes électorales, de l'encadrement du lobbyisme, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Le COGEL compte environ 200 membres provenant principalement des États-Unis et du Canada, ainsi que quelques membres européens, australiens et latino-américains.

Échange de bonnes pratiques avec la HATVP

Une rencontre virtuelle s'est tenue, en décembre 2021, entre des membres de notre équipe et des représentants de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), une organisation française « chargée de promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics, de contrôler la déontologie de certains responsables et agents publics, d'encadrer le lobbying et de diffuser une culture de l'intégrité¹ ».

Outre le partage de bonnes pratiques sur l'encadrement du lobbyisme, la rencontre a permis aux représentants des deux institutions d'échanger sur des enjeux communs, tels que les critères d'identification des lobbyistes et les exemptions d'obligation d'inscription au registre, ainsi que sur les sanctions respectivement imposées par les lois française et québécoise à l'égard des contrevenants. L'équipe de Lobbyisme Québec a par ailleurs profité de l'occasion pour présenter le projet de modernisation du registre des lobbyistes et celui de révision de la Loi, sur lequel collabore également l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

1 HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE. [En ligne : <https://www.hatvp.fr/>].

Parmi les retombées de cette rencontre, notons la publication, en mars 2022, d'un article² consacré à l'encadrement du lobbying au Québec sur le site Web de la HATVP. La directrice du contrôle des représentants d'intérêts à la HATVP, M^{me} Eliezer Garcia-Rosado, faisait par ailleurs partie des experts invités au lancement du rapport de l'OCDE sur l'analyse du lobbying au Québec.

Participation à un webinaire du NCPA

Les tendances et les défis liés à l'encadrement des activités de lobbying sont les grands thèmes sur lesquels portait le webinaire organisé le 15 mars 2022 par le Network of Corruption Prevention Authorities (NCPA)³, auquel le commissaire était invité à titre d'intervenant. Aux côtés d'experts provenant notamment de la Grèce et de la Serbie, il a offert une présentation de l'expérience québécoise d'encadrement du lobbying et des pistes d'amélioration proposées pour rehausser la transparence et l'intégrité de cette pratique au Québec.

Partenariat avec l'OCDE : dévoilement du rapport

L'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE) a dévoilé, le 17 mars 2022, son rapport intitulé *L'encadrement du lobbying au Québec, Canada : Poursuivre le développement d'une culture de transparence et d'intégrité*, dont les recommandations interpellent le législateur québécois sur la nécessité de renforcer l'encadrement du lobbying au Québec. Ce rapport souligne notamment que la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* reste à ce jour l'une des législations les plus complètes parmi les pays de l'OCDE, notamment par son encadrement du niveau municipal,

mais que « des évolutions pourraient être envisagées afin de la rendre conforme aux meilleures pratiques identifiées en matière de transparence des communications d'influence ainsi qu'aux principaux standards internationaux sur l'encadrement du lobbying ».

L'objectif principal du rapport de l'OCDE est de fournir une analyse du cadre légal et réglementaire mis en place pour renforcer la transparence et l'intégrité des pratiques de lobbying au Québec. Il vise également à évaluer le projet de réforme proposé par Lobbyisme Québec en 2019 en le situant par rapport à la *Recommandation de l'OCDE sur les principes pour la transparence et l'intégrité des activités de lobbying*. Le rapport identifie ensuite des solutions concrètes pour le régime québécois. Il met de l'avant les bonnes pratiques mises en œuvre dans les pays de l'OCDE et qui pourraient être adaptées au contexte sociopolitique et administratif québécois. Les recommandations formulées par l'OCDE visent à favoriser la poursuite d'un dialogue politique et citoyen sur la manière de moderniser le cadre législatif et réglementaire afin de continuer le développement d'une culture de transparence et d'intégrité du lobbying au Québec.

Parmi les recommandations présentées, l'OCDE propose :

- d'adapter le champ d'application de la Loi afin qu'il tienne compte de la réalité des différents paliers et types de décisions, dont ceux du niveau municipal;
- de baser l'encadrement sur la nature des communications d'influence effectuées, et non sur le statut des acteurs qui les effectuent, et de tenir compte de l'évolution des pratiques de lobbying en incluant, entre autres, l'appel au grand public;



2 HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE. *La régulation du lobbying au Québec*, 2022, [En ligne : <https://www.hatvp.fr/lobbying/actualites/la-regulation-du-lobbying-au-quebec/>].

3 CONSEIL DE L'EUROPE. *Network of Corruption Prevention Authorities*, 2022, [En ligne : <https://www.coe.int/en/web/corruption/ncpa-network>]. (site en anglais)



- de faire reposer la responsabilité du respect de la Loi sur les entreprises et les organisations bénéficiaires des activités de lobbyisme plutôt que sur les individus qui les accomplissent;
- de favoriser une plus grande responsabilité des institutions publiques quant au respect de la Loi.

Le dévoilement de ce rapport était le dernier jalon du partenariat conclu entre Lobbyisme Québec et l'OCDE en mars 2021. Dévoilées à l'occasion de la tenue d'un

webinaire des représentants de l'OCDE, les conclusions de ce rapport entérinent plusieurs propositions faites par le commissaire dans son rapport *Simplicité, clarté, pertinence efficacité: Réforme de l'encadrement du lobbyisme*, déposé en 2019 à l'Assemblée nationale.

ENJEU

La pleine utilisation et l'évolution des pouvoirs et des outils d'intervention





Objectifs

RÉALISER

- la refonte du registre des lobbyistes une fois la responsabilité transférée
- un exercice de réflexion visant une refonte de la Loi

METTRE EN PLACE

une approche intégrée de sensibilisation, de surveillance et de contrôle par secteur d'activité

DÉVELOPPER

notre capacité de renseignements afin de mieux cibler nos actions

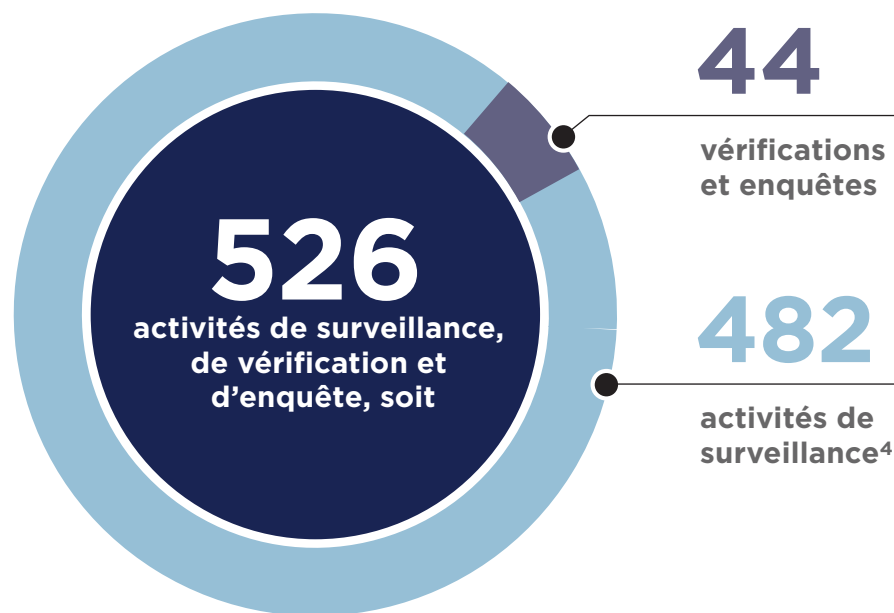
IDENTIFIER ET PRIORISER

les interventions en fonction de leur portée

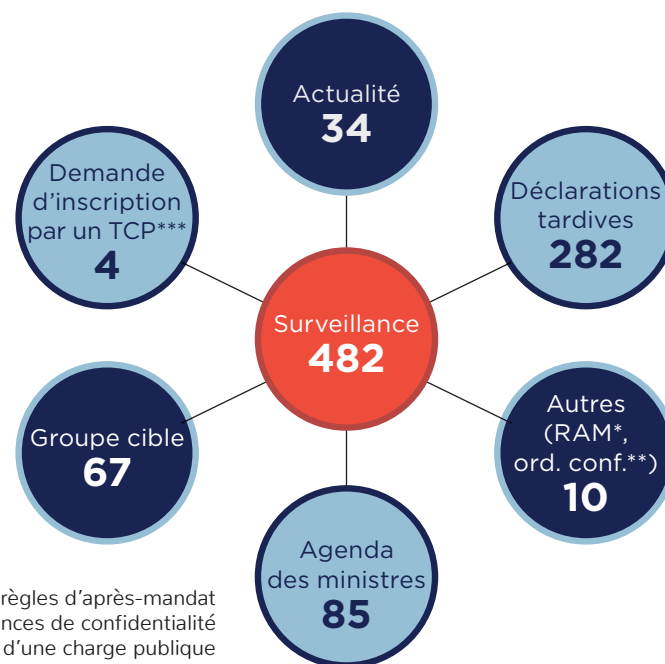
RECOMMANDER,

à court terme, des modifications législatives pour créer des sanctions administratives pécuniaires, allonger les délais de prescription et transférer la responsabilité du registre des lobbyistes à Lobbyisme Québec

Faits saillants



Répartition des activités de surveillance



* RAM : règles d'après-mandat

** Ord. conf. : ordonnances de confidentialité

*** TCP : titulaire d'une charge publique



Dossiers de surveillance

Excluant l'analyse des déclarations tardives,

200 dossiers de surveillance
ont été ouverts au
cours de l'année,
soit une augmentation de

4 %
par rapport à 2020-2021⁵.

34 dossiers ont mené à une inscription
au registre des lobbyistes.



28

signalements reçus
par Lobbyisme Québec

18

signalements
recevables⁶, soit

64 %

des signalements reçus au
cours de l'année. Cela représente
une augmentation de **15 points
de pourcentage** par rapport
à 2020-2021⁷

**Tous portent uniquement
sur des activités de lobbyisme
présumées sans inscription
au registre**



Signalements reçus par Lobbyisme Québec pendant l'exercice financier 2021-2022

Provenance	Nombre de signalements reçus	Recevables	Non recevables
Titulaire d'une charge publique	10 (36 %)	10 (100 %)	0 (0 %)
Lobbyiste	3 (11 %)	2 (66 %)	1 (33 %)
Citoyen	10 (36 %)	5 (50 %)	5 (50 %)
Anonyme	5 (17 %)	1 (20 %)	4 (80 %)
Total	28	18	10

4 La diminution du nombre total d'activités de surveillance par rapport à 2020-2021 (561) s'explique principalement par la diminution du nombre de déclarations tardives au registre des lobbyistes.

5 En 2020-2021, 192 dossiers avaient été ouverts.

6 Pour être recevable, un signalement doit comporter des faits précis et significatifs.

7 En 2020-2021, sur les 39 signalements reçus, 19 étaient recevables, soit 49 %.

Dossiers de vérification et d'enquête



44

dossiers de vérification
et d'enquête ouverts
en 2021-2022, soit une
augmentation de

5 %

par rapport à
2020-2021⁸

Vérifications

25

dossiers de vérification
ouverts

7

à l'initiative de
Lobbyisme Québec

18

issus de
signalements reçus



25

vérifications conclues⁹
en cours d'année

16

étaient conformes ou n'avaient
pas de motifs raisonnables
de croire qu'il y a eu manquement
à la Loi ou au Code

9

ont été transférées
en enquête



Enquêtes

19

dossiers d'enquête
ouverts

12

à l'initiative de
Lobbyisme Québec

7

issus de
signalements reçus

7

enquêtes conclues¹⁰
en cours d'année

Aucune d'entre elles n'a
permis d'établir que des
manquements ont été
commis ou que le lobbyiste
a exercé des activités de
lobbyisme pour une partie
importante de son emploi
ou de sa fonction.



⁸ En 2020-2021, 42 dossiers de vérification et d'enquête avaient été ouverts.

⁹ Considère également les dossiers en cours au début de l'année (39).

¹⁰ Considère également les dossiers en cours au début de l'année (22).

Optimisation du traitement des signalements

Depuis le début de l'année 2021-2022, les signalements sont traités par le personnel attitré à la surveillance. Puisque ceux-ci représentent un intrant comme le sont l'actualité et l'agenda public des ministres, la réception des signalements et l'analyse de leur recevabilité sont optimales si elles sont effectuées en surveillance : cela permet d'établir des liens entre tous les renseignements pertinents pouvant mener ensuite à l'ouverture d'un dossier de vérification ou d'enquête. Une nouvelle procédure a également été rédigée en ce sens; le formulaire Web associé à cette procédure a été révisé.

Priorisation des interventions pour maximiser leurs retombées

Dans le cadre de leurs activités de surveillance et de sensibilisation auprès de groupes cibles, les inspecteurs ne font plus systématiquement de suivis téléphoniques auprès des entreprises et organisations des secteurs ciblés à la suite de l'envoi de communications liées à ces activités. Ces efforts sont plutôt dirigés vers d'autres interventions, notamment le traitement des déclarations tardives au registre des lobbyistes.

Nous avons par ailleurs diversifié nos modes d'intervention en créant des lettres types d'avis de rappel des obligations et de demande de corrections au registre. Ces lettres peuvent être envoyées, par exemple, dans les cas où un manquement à la Loi est constaté, mais que le lobbyiste concerné n'exerce pas d'activités de lobbyisme pour une partie importante. Les lettres types permettent de régulariser une situation, lorsque cela s'avère nécessaire, sans recommander de sanction disciplinaire ou pénale.

Surveillance auprès d'un groupe cible : les entreprises et organisations œuvrant dans le domaine de l'électrification des transports

En 2021-2022, l'électrification des transports s'est imposée d'emblée pour l'exercice de nos activités de surveillance : ce secteur a été désigné comme projet d'envergure prioritaire par le gouvernement du Québec, qui en a fait le premier axe d'intervention de son *Plan pour une économie verte 2030*¹¹ dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En contexte de pandémie de COVID-19, il représente également un fort potentiel de relance économique et peut donner lieu à l'exercice d'activités de lobbyisme. Les décideurs publics sont donc susceptibles d'être sollicités, notamment ceux des municipalités où se dessinent des projets de mobilité durable et où sont concentrées les entreprises et les organisations œuvrant dans le secteur ciblé.

La diversité de nos campagnes publicitaires et d'information a permis d'accroître notre visibilité auprès d'un vaste public et de rappeler les rôles et les responsabilités de chacun en matière de transparence des activités de lobbyisme. Parmi les moyens de communication que nous avons utilisés, notons :

- l'envoi de courriels aux entreprises et organisations œuvrant dans le domaine de l'électrification des transports, ainsi qu'à plusieurs titulaires d'une charge publique (sous-ministres, sous-ministres adjoints et associés, directeurs généraux et directeurs) spécifiquement liés à ce domaine;
- la diffusion d'une capsule d'information et d'une vidéo explicative sur notre site Web;
- des publications sur nos médias sociaux;
- du placement publicitaire ciblé sur le Web.

11 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Plan pour une économie verte 2030*, 2020, [En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/plan-economie-verte/bref.htm>].

Nos priorités pour 2022-2023

- Déployer la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme et ses fonctionnalités modernes afin d'améliorer la connaissance et d'augmenter la diffusion des activités de lobbyisme.
- Actualiser certains avis d'interprétation de la Loi afin d'apporter plus de clarté et de cohérence dans l'application de la Loi et dans la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme.
- Déployer un service à la clientèle orienté vers les besoins et la satisfaction de la clientèle et mesurer l'atteinte de cet objectif.
- Proposer et mettre en œuvre une réforme efficace du régime d'encadrement en tenant compte de la singularité du Québec et des meilleures pratiques en matière d'encadrement du lobbyisme.
- Mettre en œuvre la simplification du processus de traitement des déclarations tardives et mesurer l'effet de l'envoi de lettres comme mode d'intervention.
- Mettre en œuvre et expérimenter les nouveaux flux de travail de l'outil de gestion documentaire Constellio, pour faciliter le traitement des dossiers de vérification et d'enquête.
- Développer des partenariats pour favoriser une meilleure connaissance du lobbyisme et élargir la portée de nos interventions.

Nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme

Le projet de modernisation du registre des lobbyistes entreprenait en 2021-2022 sa troisième et dernière année de réalisation. La phase d'exécution amorcée en février 2020 devait permettre de compléter la réalisation et l'implantation de la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme, appelée Carrefour Lobby Québec, au plus tard le 19 décembre 2021.

Toutefois, en cours d'année, force a été de constater que le développement de la plateforme accumulait des retards, ceux-ci s'expliquant par plusieurs facteurs, dont une plus grande complexité du projet, et par les dommages collatéraux de la pandémie de COVID-19. Le confinement général et la difficulté d'assurer l'organisation du projet en télétravail n'ont pas permis d'atteindre le rythme de développement des équipes en technologie de l'information pour un projet de cette nature. De plus, le contexte de pénurie de main-d'œuvre et de demande accrue de ce type de personnel pour la relance aura occasionné un ralentissement des travaux qui n'a pu être compensé.

Devant ce constat, le commissaire a demandé au gouvernement d'entreprendre les démarches nécessaires pour reporter la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi 13¹² afin d'atteindre l'objectif fixé par celle-ci de mettre en place un registre « simple et efficace » et de planifier un déploiement ordonné et cohérent de la nouvelle plateforme.

Le 9 décembre 2021, les membres de l'Assemblée nationale du Québec ont adopté le projet de loi n° 8¹³. L'adoption de cette loi a essentiellement eu pour effet de permettre de reporter le déploiement de la plateforme à une date ultérieure à être fixée par le gouvernement.

L'évaluation ajustée des dépenses anticipées pour mener à terme la réalisation de ce projet, qui s'échelonne finalement sur quatre exercices financiers à compter de 2019-2020, est de l'ordre de 4,12 millions de dollars. Ce montant représente une augmentation de moins de 3 % du coût total du projet estimé au dossier d'affaires. Ce coût était alors de 4 millions de dollars.

Rappelons que le modèle d'affaires de la plateforme est fondé sur une autonomie complète des personnes qui doivent assurer la divulgation des activités de lobbyisme. Ainsi, afin de faciliter le processus d'inscription des utilisateurs et d'accélérer la diffusion de l'information, aucune validation préalable des mandats ne sera effectuée, sauf exception, par l'administration de la future plateforme, et la divulgation sera instantanée. De cette façon, les citoyens seront informés et pourront réagir, eux aussi, quasiment en temps réel. Lobbyisme Québec fait figure de pionnière dans le développement de sa nouvelle plateforme, entièrement conçue, réalisée et exploitée en infonuagique. Bien que Lobbyisme Québec soit une institution indépendante, la direction a fortement insisté pour que le projet réponde aux orientations d'architecture technologique gouvernementale en mode infonuagique et pour qu'il soit conçu et réalisé pour optimiser l'expérience utilisateur, préconisée par la Stratégie de transformation numérique gouvernementale.

12 *Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale*, L.Q. 2019, chapitre 13.

13 *Loi visant à reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale*, L.Q. 2021, chapitre 38.

Résumé des travaux de l'année

En 2021-2022, nous avons travaillé en étroite collaboration avec la firme-conseil en technologies de l'information qui nous accompagne dans la réalisation de la plateforme en vue de concrétiser la programmation des différents parcours utilisateurs. Nous avons également collaboré avec une firme spécialisée en multimédia pour la confection d'une vidéo promotionnelle et de tutoriels relatifs à la nouvelle plateforme. Mentionnons par ailleurs que les membres de notre comité d'utilisateurs pour la réalisation de la future plateforme ont été sollicités à certaines étapes afin de tester la simplicité et la convivialité des environnements permettant de déclarer des activités de lobbyisme.

En somme, pour l'exercice 2021-2022, les principales réalisations se résument ainsi :

- reddition de comptes sur l'avancement du projet au Bureau de l'Assemblée nationale;
- embauche et désignation de ressources humaines attitrées au service à la clientèle;
- élaboration des travaux de communication ainsi que des synopsis de la capsule promotionnelle et des tutoriels en prévision de l'implantation de la plateforme de divulgation des activités de lobbyisme;
- programmation des différents parcours utilisateurs (création des Espaces professionnels, des Espaces collectifs, divulgation des activités de lobbyisme, etc.) à l'aide de la méthode Agile, sur la plateforme Azur de Microsoft;
- négociation et finalisation d'ententes avec les partenaires concernés;
- rédaction d'un projet de modalités entourant les déclarations à la future plateforme;
- consultation publique sur le projet de modalités (en mai et en juin 2021);
- élaboration de la stratégie de migration des données en provenance du registre actuel;
- communications régulières avec l'actuel conservateur du registre concernant le transfert des données, la période de transition, les informations et les documents pertinents pour la tenue de la plateforme;
- planification de la mise en œuvre requise pour une implantation technologique harmonieuse;
- élaboration de nouveaux processus et de procédures nécessaires à l'accomplissement des nouvelles responsabilités de tenue du registre des lobbyistes;
- tenue de formations aux membres du service à la clientèle entourant le traitement des demandes de renseignements et d'assistance liées à l'utilisation de la plateforme;
- élaboration de différents documents destinés à l'interne et à l'externe afin d'expliquer le fonctionnement de la plateforme;
- suivi rigoureux accordé à la gestion du projet ainsi qu'à la gestion des risques relatifs aux divers aspects de la plateforme.





ENJEU

La performance organisationnelle





Objectifs

REVOIR ET AJUSTER

l'architecture d'affaires

DÉPLOYER

des systèmes
informationnels
pleinement intégrés et
adaptés à la nouvelle
architecture d'affaires

SUPPORTER

l'innovation, la performance
et la pleine utilisation des
compétences des employés

INSTAURER UN PROGRAMME

de formation continue et de support
pour nos systèmes informationnels
avec des agents multiplicateurs

DÉVELOPPER

une stratégie d'intelligence collective
appuyée par des systèmes
informationnels intégrés et favorisant la
collaboration et le partage d'expertise
entre les membres du personnel

Faits saillants

Mise à niveau des systèmes de mission

Dans le cadre des travaux visant le développement de la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme, notre institution a rapidement réalisé qu'il devenait impératif de remplacer son outil de gestion de la relation avec la clientèle (CRM) par un outil qui répondrait aux nouveaux besoins du service à la clientèle et s'intégrerait à la plateforme en réduisant les efforts de développement de cette dernière. Le progiciel de gestion intégré Zoho One a ainsi été retenu et implanté. L'institution a également revu ses services de téléphonie IP afin que ceux-ci soient pleinement compatibles et intégrés au nouvel outil de gestion de la relation avec la clientèle.

L'outil Zoho Assist, que nous utilisons pour effectuer du dépannage informatique à distance, a par ailleurs été désigné en 2022 comme outil répondant le mieux aux besoins de la clientèle¹⁴ par l'entreprise américaine Gartner Peer Insights, spécialisée en conseil et en recherche objective dans le domaine des technologies avancées.

Évolution de notre architecture d'affaires

La cartographie et la documentation des principaux processus ont été bonifiées pendant l'exercice 2021-2022, suivant la même méthodologie que celle utilisée, notamment, lors de l'élaboration des processus liés à la nouvelle plateforme de

divulgation des activités de lobbyisme et au service à la clientèle. Les processus ayant fait l'objet de ces travaux concernent la gestion de l'accueil des visiteurs, le traitement de la correspondance institutionnelle, le traitement des demandes de renseignements, la gestion de l'offre de services en formation (externe), le traitement des demandes de formation (externe), le traitement de signalements, la gestion des sanctions pénales, ainsi que les processus d'affaires concernant le traitement des requêtes de service et des problématiques informatiques. Ces documents sont d'une grande utilité pour décliner des politiques et des directives afférentes aux processus.

Mise en place du Comité d'orientations technologiques

Considérant l'utilité et la pertinence du comité pilote créé au début de l'année 2021 en gouvernance des outils technologiques, le Comité d'orientations technologiques a été officiellement constitué en cours d'année. La mission de ce comité est d'assurer la saine gouvernance et l'évolution des outils technologiques et des solutions en technologies de l'information. Le Comité analyse ainsi les besoins technologiques de l'institution et procède à l'examen des outils dont celle-ci dispose ou dont elle devrait se doter pour assurer sa performance. Le Comité facilite aussi la compréhension des enjeux liés à la sécurité informatique et

14 ZOHO BLOG. *Announcing our latest recognition: Gartner® Peer Insights™ recognizes Zoho Assist as a 2022 Customers' Choice for Meeting Solutions*, 2022, [En ligne: <https://www.zoho.com/blog/assist/announcing-our-latest-achievement-gartner-peer-insights-recognizes-zoho-assist-with-2022-customers-choice-distinction.html>]. (site en anglais)

conseille les membres du personnel et le Comité de direction sur l'application conforme des politiques de sécurité en cette matière. Le Comité a un pouvoir de recommandation auprès du Comité de direction.

Pendant l'exercice en cours, le Comité a émis les orientations sur les principaux outils de collaboration, notamment ceux de la suite Office 365 ainsi que le logiciel de gestion documentaire Constellio.

Renouvellement du Comité consultatif

À la suite d'un appel de candidatures lancé par notre institution en juillet 2021, 65 personnes ont manifesté leur intérêt à rejoindre notre Comité consultatif. Les candidatures reçues ont fait l'objet d'une analyse par un comité de sélection, qui a soumis ses recommandations au commissaire. Celui-ci a par la suite retenu 13 candidatures, soit celles de trois lobbyistes, de quatre titulaires d'une charge publique, de trois experts et de trois citoyens.

Le Comité consultatif est aussi composé de trois membres « d'office » appelés à siéger au comité compte tenu de la fonction qu'ils occupent au sein de l'organisation qu'ils représentent. Ces membres s'ajoutent aux précédents pour compléter la composition du comité.

Les membres du Comité consultatif sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, à l'exception des membres d'office dont la durée du mandat est déterminée par l'exercice de leurs fonctions au sein de leurs organisations respectives.

Organisation du travail

Afin de contribuer à la flexibilité organisationnelle et à la conciliation du travail et de la vie personnelle, tout en permettant l'atteinte des objectifs de l'institution, Lobbyisme Québec a adopté une politique de travail hybride. Celle-ci définit les balises qui encadrent l'autorisation et la réalisation du travail en mode hybride et permet à l'institution de bénéficier de façon pérenne des avantages du télétravail, tout en mitigeant les enjeux qui peuvent en découler. Un outil de gestion des présences a également été élaboré afin de favoriser la collaboration entre les membres du personnel et de faire une reddition de comptes de la

politique de travail hybride.

À l'occasion de cette nouvelle organisation du travail et avec l'excellente contribution des employés, notamment les membres du Comité de gestion du changement et d'amélioration continue, nous avons également élaboré une Charte de la civilité numérique et un Code de vie que nous avons ensuite communiqués aux employés. Ces documents de référence visent à favoriser une saine utilisation des outils de communication numérique qui sont à notre disposition, à conserver des relations harmonieuses empreintes de civilité et à maintenir un environnement de travail harmonieux, où chacun reconnaît sa place et sa valeur.

Développement du savoir collectif

La formation continue permet aux employés de déployer tout leur potentiel au profit de l'institution. En 2021-2022, chaque direction a recueilli les besoins de son personnel et a ciblé, puis réalisé, plusieurs activités de formation. Des formations spécifiques ont aussi été suivies par certains employés, notamment en ce qui concerne la communication avec la clientèle, le lobbyisme et la démocratie au Canada, le fonctionnement de l'Assemblée nationale et les commissions parlementaires.

Tous les membres du personnel ont profité de formations totalisant 1270,5 heures, soit 181,5 jours de travail/année pour une moyenne de quatre jours de formation par personne.



Nos priorités pour 2022-2023

- Mettre en œuvre les processus liés au déploiement de la nouvelle plateforme de divulgation des activités de lobbyisme.
- Mettre en œuvre le nouveau plan stratégique, notamment :
 - en déterminant, à l'aide d'un sondage, le degré d'appropriation des outils technologiques de Lobbyisme Québec par les membres du personnel et en leur offrant les formations requises pour rehausser leurs compétences en cette matière;
 - en élaborant un sondage sur le degré de mobilisation et de satisfaction du personnel de Lobbyisme Québec en vue de les sonder sur ces aspects en 2023-2024. Cela, dans une optique d'amélioration continue où Lobbyisme Québec s'engage à s'ajuster continuellement en vue d'offrir un milieu enrichissant et valorisant pour tous;
 - en consolidant trois mesures structurantes permettant de renforcer la gouvernance ou de favoriser l'innovation, la collaboration et l'utilisation optimale des ressources.
- Proposer une formule de présentation et de suivi des indicateurs d'information de gestion opérationnels et stratégiques.





Gestion contractuelle et ressources financières

Gestion contractuelle

Bien qu'il ne soit pas assujéti à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et aux règlements, politiques et directives qui en découlent, le commissaire a volontairement adopté un Cadre de référence en gestion contractuelle prenant effet le 1^{er} avril 2020.

Ce cadre détermine les conditions applicables en matière de contrats publics pour le commissaire. Il s'applique aux contrats d'approvisionnement et de services, y compris les contrats en matière de technologie de l'information, ainsi qu'aux contrats de travaux de construction et de location d'immeuble.

Il prévoit notamment que le commissaire doit recourir à la procédure d'appel d'offres public pour la conclusion de certains contrats. Il instaure un processus d'évaluation du rendement des contractants de même qu'un processus de réception et de traitement des plaintes. Par ailleurs, afin d'assurer la transparence des processus contractuels, le Cadre de référence prévoit la publication de certains contrats.

Enfin, le cadre prévoit que le commissaire s'engage à informer annuellement le Bureau de l'Assemblée nationale de la conclusion de tout contrat conclu de gré à gré comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, un seul contrat répondant à ce critère a été conclu par Lobbyisme Québec, soit le contrat de licences conclu avec Zoho Canada, d'une somme de 67 608 \$, pour remplacer son outil de gestion de la relation avec la clientèle. La période couverte par ce contrat est du 30 avril 2021 au 29 mai 2024. Compte tenu de l'objet du contrat et dans le respect des principes qui sont énoncés dans son Cadre de référence, le commissaire estime qu'un appel d'offres public n'aurait pas servi l'intérêt public dans les circonstances, tout en risquant de compromettre l'exercice de ses activités prévues à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ou de constituer une entrave à l'exercice de ses fonctions.

Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale

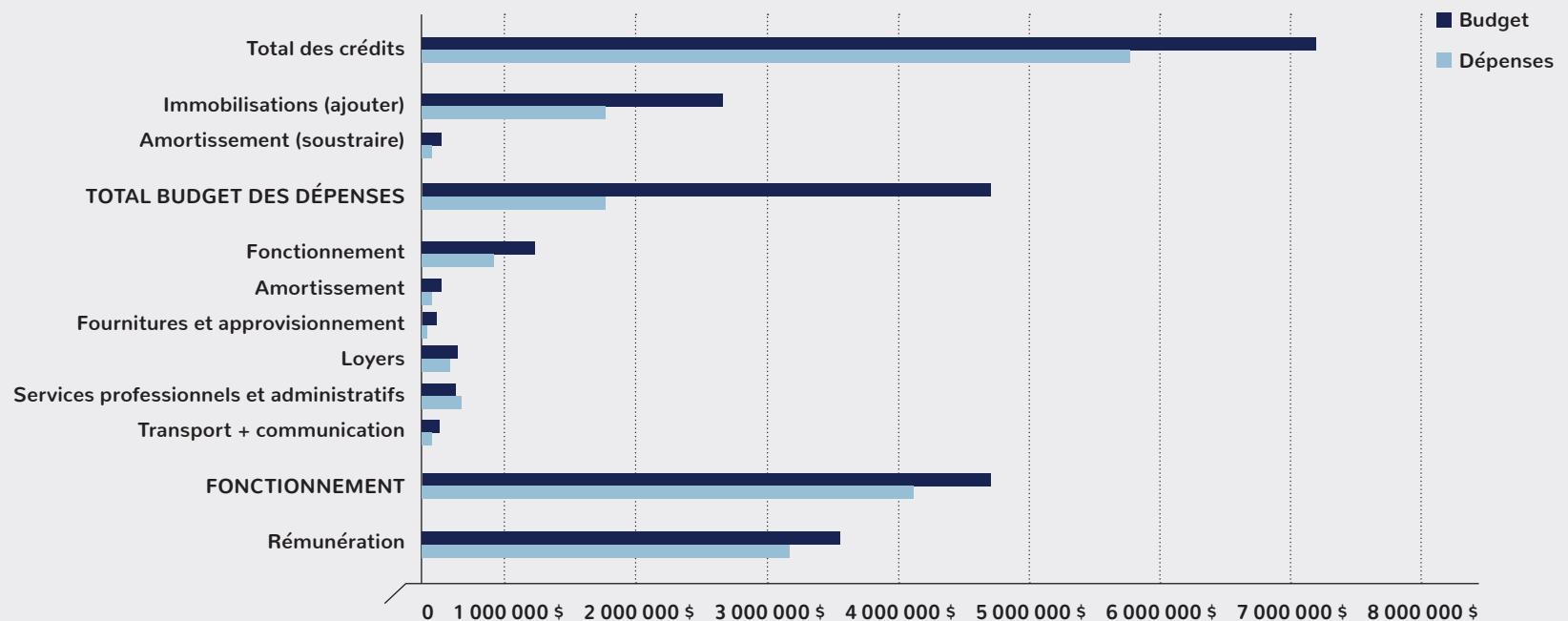
Conformément à l'article 35 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, nous préparons chaque année nos prévisions budgétaires annuelles et les soumettons au Bureau de l'Assemblée nationale, qui les approuve avec ou sans modifications. Le 1^{er} avril 2021, le Bureau de l'Assemblée nationale accordait à Lobbyisme Québec, pour l'exercice financier 2021-2022, un budget comportant des crédits totaux de 7 179 426,00 \$ et un budget de dépenses de 4 721 076,00 \$.



Répartition du budget et des dépenses de Lobbyisme Québec

	Budget	Dépense réelle
Rémunération	3 544 260,00 \$	3 128 403,00 \$
Fonctionnement		
Transport et communication	122 550,00 \$	47 413,00 \$
Services professionnels et administratifs	398 525,00 \$	430 105,00 \$
Loyers	401 676,00 \$	369 782,00 \$
Fournitures et approvisionnement	104 881,00 \$	26 916,00 \$
Amortissement	149 184,00 \$	69 869,00 \$
Total budget de fonctionnement	1 176 816,00 \$	944 085,00 \$
Total budget des dépenses	4 721 076,00 \$	4 072 488,00 \$
Amortissement (soustraire)	149 184,00 \$	69 869,00 \$
Immobilisations (ajouter)	2 607 534,00 \$	1 841 919,00 \$
Total des crédits	7 179 426,00 \$	5 844 238,00 \$

Graphique: Répartition du budget et des dépenses de Lobbyisme Québec



ANNEXES

Annexe 1

Données de surveillance, de vérification et d'enquête des trois dernières années

	2019-2020	2020-2021	2020-2021 (AJUSTÉ¹)	2021-2022	
SURVEILLANCE					
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	166	111	111	37	
Nombre de dossiers ouverts durant l'exercice financier	358	192	192	200	
Nombre de dossiers fermés durant l'année²	413	266	266	231	
Nombre de dossiers ayant mené à une inscription au registre	115	48	48	34	
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	111	37	37	6	
Nombre de déclarations tardives	s. o.	s. o.	369	282	
Total des activités de surveillance	358	192	561	482	
VÉRIFICATIONS					
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	10	16	16	28
	À l'initiative du commissaire	4	16	16	11
	Total	14	32	32	39

1 Nouvelle méthode de calcul en 2020-2021 : les déclarations tardives sont ajoutées aux activités de surveillance et les signalements non recevables ne sont plus comptabilisés dans les dossiers de vérification.

2 Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

		2019-2020	2020-2021	2020-2021 (AJUSTÉ¹)	2021-2022
Nombre de dossiers de vérifications ouverts durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	37	39	19	18
	À l'initiative du commissaire	19	5	5	7
	Total	56	44	24	25
Nombre de dossiers de vérifications fermés² durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	s. o.	26	7	18
	À l'initiative du commissaire	s. o.	7	10	7
	Total	s. o.	33	17	25
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	16³	29	28	28
	À l'initiative du commissaire	16	14	11	11
	Total	32	43	39	39
ENQUÊTES					
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	3	2	2	3
	À l'initiative du commissaire	13	6	6	19
	Total	16	8	8	22
Nombre de dossiers d'enquêtes ouverts durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	1	1	2	7
	À l'initiative du commissaire	13	12	16	12
	Total	14	13	18	19
Nombre de dossiers d'enquêtes fermés² durant l'exercice financier	À la suite d'un signalement	s. o.	1	1	0
	À l'initiative du commissaire	s. o.	2	3	7
	Total	s. o.	3	4	7
Nombre de dossiers en cours à la fin de l'exercice financier	À la suite d'un signalement	2	2	3	10
	À l'initiative du commissaire	6	16	19	24
	Total	8	18	22	34
Total des activités de surveillance, de vérification et d'enquête		428	249	603	526

1 Nouvelle méthode de calcul en 2020-2021 : les déclarations tardives sont ajoutées aux activités de surveillance et les signalements non recevables ne sont plus comptabilisés dans les dossiers de vérification.

2 Inclut également les fermetures de dossiers ouverts dans une année financière précédente.

3 Le chiffre a été corrigé puisqu'un signalement a mené à l'ouverture de deux dossiers de vérification (anciennement 15).

	2019-2020	2020-2021	2020-2021 (AJUSTÉ ¹)	2021-2022
FINALITÉ DES DOSSIERS				
Nombre de dossiers ayant été soumis au DPCP pour l'imposition de sanctions pénales	2		1	0
Nombre de dossiers ayant mené à des mesures disciplinaires du commissaire	0		1	0
DONNÉES DU REGISTRE DES LOBBYISTES				
Nombre de déclarations publiées	6 355		6 280	5 842
Nombre de déclarations initiales	892		689	620
Nombre de lobbyistes actifs	15 016		15 349	15 654
Nombre de lobbyistes inscrits pour la première fois	Lobbyiste-conseil	235	184	171
	Lobbyiste d'entreprise	2 812	2 220	2 273
	Lobbyiste d'organisation	977	812	815

1 Nouvelle méthode de calcul en 2020-2021 : les déclarations tardives sont ajoutées aux activités de surveillance et les signalements non recevables ne sont plus comptabilisés dans les dossiers de vérification.

Annexe 2

Suivi des dossiers pénaux et des jugements

Suivi des dossiers pénaux de Lobbyisme Québec en 2021-2022

Aucun constat d'infraction n'a été signifié durant l'exercice 2021-2022.

Date de signification du constat	Nom	Manquement à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes	Plaidoyer	État du dossier
2019-03-08	Bernard Marc Tremblay Lobbyiste d'organisation Fédération des cégeps	3 manquements : Avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Non coupable (2019-03-19)	2021-06-18, DPCP c. Tremblay, C.Q. Québec (Ch. criminelle et pénale), n° 200-61-229599-194/200-61-229598-196/200-61-229597-198 Acquitté des infractions reprochées
2017-02-06	Philippe Castiel Lobbyiste-conseil Consultations LNS	1 manquement : Avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Non coupable (2017-02-21)	2018-12-21, DPCP c. Castiel, 2018 QCCQ 9418 Déclaré coupable de l'infraction reprochée 2020-08-28, DPCP c. Castiel, 2020 QCCS 2426 Appel du jugement rendu le 2018-12-21 Rejeté 2020-09-08, Castiel c. DPCP, 2020 QCCA 1149 Demande pour autorisation d'appel hors délai du jugement rendu le 2020-08-28 Accueillie 2022-02-02, Castiel c. DPCP, 2022 QCCA 145 Rejet de l'appel – Confirme le jugement de la Cour supérieure

Jugements

Directeur des poursuites criminelles et pénales c. Tremblay, jugement rendu le 18 juin 2021

DPCP c. Tremblay, C.Q. Québec (Ch. criminelle et pénale), n° 200-61-229599-194/200-61-229598-196/200-61-229597-198, 18 juin 2021, j. Martin.

En 2019, trois constats d'infraction ont été signifiés à M. Bernard Marc Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps, pour avoir exercé des activités de lobbying sans être inscrit au registre des lobbyistes auprès du ministre de l'Éducation et de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur. M. Tremblay avait plaidé non coupable pour chacune des infractions.

Le 18 juin 2021, la Cour du Québec a acquitté M. Tremblay de l'ensemble des infractions reprochées. Bien que la Cour conclue que M. Tremblay a exercé des activités de lobbying sans être inscrit au registre des lobbyistes et qu'il est un lobbyiste d'organisation, elle considère que l'exception prévue au paragraphe 11 de l'article 1 du *Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying* trouve application. La Cour estime que M. Tremblay a été en mesure de démontrer, selon la balance des probabilités, que la Fédération des cégeps n'est pas constituée à des fins patronales.

Castiel c. Directeur des poursuites criminelles et pénales, jugement rendu le 2 février 2022

Castiel c. DPCP, 2022 QCCA 145

En 2017, un constat d'infraction a été signifié à M. Philippe Castiel, ingénieur et chargé de projet pour le compte de Corporation Bais Halevy, pour avoir exercé des activités de lobbying auprès du directeur de l'urbanisme de la Ville de Boisbriand sans être inscrit au registre des lobbyistes.

Dans le cadre du prolongement d'une avenue à Boisbriand, M. Castiel a transmis un courriel au directeur de l'urbanisme de la Ville afin de demander la tenue d'un conseil municipal extraordinaire concernant un permis de lotissement. En 2018, la Cour du Québec a rendu son jugement déclarant M. Castiel coupable et le condamnant à payer une amende de 500 \$ plus les frais.

M. Castiel a porté en appel la décision de la Cour du Québec le déclarant coupable. En 2020, la Cour supérieure a rejeté l'appel et maintenu la décision de la juge de première instance. Toujours insatisfait, M. Castiel a saisi la Cour d'appel du Québec.

Le 2 février 2022, la Cour d'appel du Québec a rejeté l'appel et confirmé le jugement rendu par la Cour supérieure, confirmant par le fait même la décision de la Cour du Québec déclarant M. Castiel coupable d'avoir exercé des activités de lobbying sans être inscrit au registre des lobbyistes. La Cour d'appel conclut notamment que la définition d'activité de lobbying prévue à l'article 2 de la Loi ne met pas en cause l'intention de la personne qui amorce la communication et qu'il faut plutôt se référer au critère objectif de la personne raisonnable mise dans les mêmes circonstances afin de déterminer si une communication est susceptible d'influencer la prise d'une décision d'un titulaire de charges publiques.



Demandes d'ordonnance de confidentialité

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Demandes reçues	11	9	10
Demandes totales traitées	12	9	9
• Ordonnances accordées	–	–	2
• Demandes refusées	2	2	3
• Désistements	8	7	4
• Ordonnances prolongées	–	–	–
• Ordonnances renouvelées	2	–	–
Demandes non traitées au 31 mars*	–	–	1
Ordonnances levées	2	–	2

* Cette demande a été soumise à la fin de l'exercice financier, de sorte qu'elle n'a pas pu être traitée avant le 31 mars 2022.

Dans son *Engagement à l'égard des services offerts*, Lobbyisme Québec s'est engagée à traiter les demandes d'ordonnance de confidentialité dans un délai de dix jours ouvrables à compter du moment où tous les documents requis pour son traitement lui ont été fournis.

Des cinq demandes pour lesquelles une décision a été rendue en 2021-2022, quatre l'ont été dans un délai de dix jours ouvrables ou moins, une demande ayant été traitée en 11 jours ouvrables. Le délai moyen de traitement de ces cinq demandes a été de huit jours ouvrables.

Traitement des demandes d'accès à l'information

En 2021-2022, Lobbyisme Québec a reçu cinq demandes d'accès à des documents :

- trois demandes ont été acceptées en totalité;
- une demande a été acceptée partiellement, certains renseignements et documents ayant été refusés conformément aux articles 9, 14, 31, 36, 37, 38, 48, 53 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1;
- une demande a été refusée, conformément à l'article 15 de la Loi.

Trois de ces demandes ont été traitées dans le délai maximal de 20 jours ouvrables fixé par la Loi, alors que dans les deux autres cas, Lobbyisme Québec a bénéficié du délai de prolongation de dix jours prévu par celle-ci. Le délai moyen de réponse a été de 17 jours.

Activités relatives à l'accès et à la protection des renseignements personnels au sein de l'institution

Au cours de l'exercice 2021-2022, plusieurs activités de formation portant sur l'accès et la protection des renseignements personnels ont été offertes aux membres du personnel :

- Tous les employés ont suivi des formations obligatoires portant sur la cybersécurité (quatre capsules de dix minutes : *La sécurité des appareils mobiles*, *L'hameçonnage*, *Les virus et rançongiciels*, *L'ingénierie sociale ou l'art de la manipulation*) et sur la protection des renseignements personnels (une capsule d'une heure).

- Six ressources œuvrant plus particulièrement en technologies de l'information ont suivi des formations obligatoires portant sur la sécurité de l'information (quatre capsules variant de 45 minutes à une heure : *Introduction*, *Introduction à la gouvernance*, *Le système de gestion*, *La gestion des risques*).
- Quatre juristes ont assisté à une formation de trois heures du Barreau du Québec portant sur la protection des renseignements personnels : *Se préparer à la Loi 25*.
- Une juriste a assisté à une formation de six heures trente offerte par l'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée, et portant sur la gestion d'un incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels.

Une capsule portant sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (*Les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués, conservés ou détruits*) a par ailleurs été diffusée sur l'intranet de l'institution.

Suivi des divulgations d'actes répréhensibles

Notre institution s'est dotée, en 2017-2018, d'un guide d'application visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles. Celui-ci prend appui sur la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Ce guide est accessible dans l'intranet de Lobbyisme Québec. En 2021-2022, aucune situation n'a été portée à l'attention de la responsable du suivi des divulgations, la secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et des communications.

Annexe 3

Application des lois et des politiques

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et politique de diffusion

Lobbyisme Québec est assimilée à un organisme public aux fins de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, article 3). Toutefois, en tant que personne désignée par l'Assemblée nationale, le commissaire au lobbyisme, en vertu de l'article 16.1 de cette loi, n'est pas assujéti à l'obligation de diffuser sur son site Web les documents ou les renseignements accessibles qui sont mentionnés au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

Compte tenu de l'importance que revêtent la transparence et l'accès à l'information pour l'institution, celle-ci s'est dotée, en juillet 2010, de sa propre politique de diffusion de l'information et de protection des renseignements personnels. Elle a repris, en les adaptant, l'essentiel des dispositions du règlement sur la diffusion. Depuis juin 2017, la nouvelle *Politique de diffusion de l'information* de Lobbyisme Québec, qui remplace celle de 2010, est en vigueur. Cette politique dote l'institution de règles de transparence accrues, semblables à celles établies au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Des renseignements relatifs aux dépenses de l'institution, notamment quant aux frais de déplacement, aux formations et aux contrats de publicité et de télécommunication, s'ajoutent maintenant à ce qui était déjà rendu public. Les

documents devant faire l'objet d'une diffusion¹⁵ en 2021-2022, en vertu de la politique de diffusion, sont accessibles sur le site Web de Lobbyisme Québec, sous l'onglet « Accès à l'information » de chacune des sections propres aux clientèles, soit « Lobbyiste », « Titulaire d'une charge publique » et « Citoyen et médias ». Les données relatives aux dépenses¹⁶ sont présentées sur un microsite à partir du lien « divulgation des dépenses » que l'on retrouve sous ce même onglet. Lobbyisme Québec rend aussi accessible un registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par le commissaire au lobbyisme ou un membre de son personnel¹⁷. Ce registre est accessible sur son site Web, toujours sous l'onglet « Accès à l'information », dans la rubrique « Autres documents d'intérêt ».

Politique de Lobbyisme Québec relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

En juin 2012, l'institution a adopté sa *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française*. Celle-ci tient compte de sa mission et de son statut particulier et s'inspire de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. La politique est accessible sur le site Web de Lobbyisme Québec. Elle réaffirme deux grands principes :

- privilégier l'unilinguisme français dans toutes ses activités;
- accorder une attention constante à la qualité de la langue française.

15 LOBBYISME QUÉBEC. *Accès à l'information*, [En ligne : <https://lobbyisme.quebec/a-propos/services/acces-a-linformation/>].

16 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Divulgation des dépenses*, [En ligne : <https://www.transparence.gouv.qc.ca/site-transactionnel/>].

17 LOBBYISME QUÉBEC. *Registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par le commissaire au lobbyisme ou un membre de son personnel*, 2019, [En ligne : https://lobbyisme.quebec/fileadmin/Centre_de_documentation/Documentation_institutionnelle/Registre_des_dons_-_Site_web.pdf].

Les documents ayant fait l'objet d'une large diffusion pendant l'année financière 2021-2022 ont été révisés en tenant compte de ces principes. Les communications entre l'institution et les citoyens tiennent également compte de ceux-ci. Le commissaire au lobbying a désigné sa secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et des communications comme répondante auprès de l'Office québécois de la langue française.

Éthique et déontologie

La secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles et des communications agit comme responsable en matière d'éthique et de déontologie. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise, mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor. Elle a par ailleurs désigné à l'interne une répondante en éthique auxiliaire afin de pouvoir échanger avec elle sur des cas qui lui sont soumis. La répondante auxiliaire, qui possédait déjà une formation en éthique, a néanmoins suivi la formation du Secrétariat du Conseil du trésor en cette matière.

Des membres du personnel dont le commissaire, la secrétaire générale et la répondante en éthique auxiliaire ont suivi des formations ou ont assisté à des conférences sur les thématiques liées à l'éthique en 2021-2022. Ces formations, dont les suivantes, ont été offertes par le Secrétariat du Conseil du trésor, le Council on Governmental Ethics Laws (COGEL) et Technologia :

- *Breaking Bad: Ethics During a Global Pandemic and Disasters – Should Ethics Rules Cover “Bad Behavior” – Lobbyists, Conflicts of Interest and the Role of the Regulator – Votes Versus Donors: Whose Rights Matter When Courts Consider the Role of Money in Politics?*
- *La mise en place d'une culture organisationnelle éthique*
- *La sécurité psychologique : au cœur de la vision du gouvernement de demain*
- *Gestion du changement : concilier le processus et l'humain*

- *Quelques questions d'éthique en science et en technologie auxquelles l'administration publique sera inévitablement confrontée*
- *La compétence éthique : Au-delà des référentiels de compétences*

Au cours de l'année, nos répondantes en éthique ont conseillé quelques membres du personnel qui ont porté à leur attention des questions de nature éthique. De plus, elles ont produit six avis écrits à des membres du personnel pour leur communiquer le positionnement de l'organisation quant à des questions plus particulières qui leur ont été adressées. Enfin, les membres du personnel sont informés qu'ils peuvent en tout temps acheminer, en toute confidentialité, les questions qu'ils souhaiteraient aborder avec les conseillères en éthique. Une messagerie institutionnelle confidentielle a été créée à cet effet.

Politique concernant la santé des personnes au travail

L'application de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise* s'est traduite, entre autres, par l'organisation de la séance annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière, à l'automne 2021. L'application du Programme d'aide aux employés s'est également poursuivie. Ce programme dont bénéficie le personnel de Lobbyisme Québec offre, sur une base confidentielle, un soutien aux employés aux prises avec des difficultés personnelles ou professionnelles susceptibles d'influencer leur comportement et leur rendement au travail ainsi que leur qualité de vie. Il est basé sur l'entente déjà conclue avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

Lobbyisme Québec reconnaît par ailleurs l'influence positive de la santé et du bien-être sur la qualité de vie au travail. L'organisation affirme sa volonté d'encourager le personnel à prendre sa santé en charge grâce à l'adoption, en 2020, d'un programme d'incitation à l'activité physique. Celui-ci permet au personnel de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 100 \$ pour l'inscription à des activités physiques encadrées, supervisées et pratiquées sur une base régulière.

ou à un événement sportif officiel. Neuf personnes se sont prévaluées de ce programme au cours de l'année financière 2021-2022.

Soulignons enfin que 34 employés de Lobbyisme Québec (soit 77 % des effectifs) ont bénéficié du programme gouvernemental COVID-19 – Compensation financière pour l'employé en télétravail dans le contexte d'urgence sanitaire, soutien volet ergonomique, lancé par le gouvernement du Québec. Ce programme vise à accorder un remboursement maximal de 400 \$ à tout employé qui a fait l'achat d'équipement ou de mobilier nécessaire à sa prestation de travail à domicile pendant la période d'urgence sanitaire.

Loi sur le développement durable

Bien que Lobbyisme Québec ne soit pas assujettie à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1), elle adopte un cadre de gestion qui s'inscrit dans la recherche d'un tel développement. En vue de mettre en œuvre l'un des principes énoncés dans cette loi, soit le principe de « production et consommation responsables », l'organisation utilise du papier recyclé à 100 % pour ses impressions et

incite ses employés à en limiter le nombre. Le télétravail obligatoire pendant la majeure partie de l'année a d'ailleurs grandement contribué à réduire notre utilisation du papier et à favoriser une gestion documentaire sur support numérique. Mentionnons de plus que les membres du personnel ont intégré dans leurs pratiques la récupération des matières recyclables et l'économie d'énergie relative à l'éclairage. La salle des employés comporte aussi un îlot de récupération des matières recyclables incluant le plastique, le verre et le métal. En outre, un service de recyclage des dosettes de café utilisées dans la cafétéria est à la disposition des employés. Par ailleurs, depuis notre déménagement, un espace de rangement sécurisé pour vélos est mis à la disposition de nos cyclistes par Industrielle Alliance, propriétaire de l'immeuble, moyennant certains frais. Enfin, la décision de nous établir sur la colline Parlementaire était en partie motivée par une plus grande accessibilité au transport collectif pour l'ensemble de nos employés, leur offrant ainsi un mode de transport durable.





900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 640
Québec (Québec) G1R 2B5

Région de Québec: **418 643-1959**
Région de Montréal: **514 954-1959**
Ailleurs au Québec: **1 866 281-4615**

lobbyisme.quebec